

Réunion du 12 décembre 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 96  
Nombre de présents : 75  
Nombre de votants : 87

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM. Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUNTRY, Patrick WARRYN, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLÉIX, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Bernard GOBERT, Francis LARROQUE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Lindsey DEARY, Jean-Pierre FAYET, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Emmanuel HANON, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Céline LEMBEZAT, Jean-Jacques SENSEBÉ, Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Francis GRINET, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS** : Mmes et MM. Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Pierre ESCOUTELOUP (pouvoir à Mme Fabienne COSTEDOAT-DIU), José FLORES, Daniel PÉDEPRAT (pouvoir à Mme Idelette DEMAISON), Mathias DUCAMIN (pouvoir à M. Bertrand VERGEZ-PASCAL), Laurent CHERITI, Monique LARRADET, Jean-Simon LEBLANC, Pierre ZIEGLER (pouvoir à Loïc COUNTRY), Albert LASSERRE-BISCONTE (pouvoir à M. Michel OLIVÉ), Stephan BONNAFOUX, Corinne CARRIAT (pouvoir à Mme Françoise RAMANANTSOA), Anne-Lise GENNEVOIS (pouvoir à Gérard IRIART), Firmin LARA (pouvoir à M. Michel LAURIO), Joëlle BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. Emmanuel HANON), Anita BEUSTE, Madeleine PICHAREAU (pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Marc PEREZ (pouvoir à M. Michel LABOURDETTE), Guy ROMAIN (pouvoir à M. Jean LABASTE), Jean-Jacques LASCABES, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ.

**SECRETAIRES DE SEANCE**: Mmes Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 10 : PROJET TRAME VERTE ET BLEUE : CONVENTION AVEC LE CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT (CPIE) POUR LA SENSIBILISATION DES SCOLAIRES**

**Rapporteur : M. Philippe ARRIAU**

Le projet « trame verte et bleue » a été approuvé par délibération en date du 10 décembre 2021.

Pour mémoire, ce projet comprend 3 axes : amélioration des connaissances, préservation et restauration de la biodiversité, communication et sensibilisation du public, qui se déclinent dans 20 actions opérationnelles.

Afin de démarrer l'action 14 qui concerne la sensibilisation des scolaires, la CCLLO a consulté des prestataires susceptibles de proposer des animations en phase avec les objectifs de la collectivité. Le CPIE (centre permanent d'initiatives pour l'environnement) a répondu favorablement à notre démarche.

L'objectif est de sensibiliser les scolaires à la protection de la biodiversité du territoire ; faire connaître aux élèves des écoles primaires, les richesses du patrimoine naturel local, les intégrer dans une démarche pédagogique et ludique autour des trames vertes et bleues, en prolongement de leur programme scolaire, en intégrant également la préservation des espaces naturels sensibles. Il s'agit également de satisfaire l'axe 3 du projet du territoire sur la communication, la sensibilisation, la mise en valeur de la biodiversité pour une prise de conscience des enjeux environnementaux, économiques et humains.

Les enfants d'aujourd'hui sont les citoyens de demain, il convient de les sensibiliser à leur niveau à la notion de nature et biodiversité pour qu'ils prennent conscience de l'importance de préserver cette partie du patrimoine.

Un appel à candidature a été lancé auprès des écoles du territoire pour proposer des animations sur le thème de la biodiversité avec 2 formules distinctes au choix :

- Formule 1 : Découvrir, connaître, agir et protéger.
- Formule 2 : Projet d'enquête autour des trames vertes et bleues.

Les classes retenues bénéficieront d'animations sur la base de ces formules définies par le CPIE avec un réseau d'intervenants spécialisés. Celles-ci comprendront des interventions en classe et des sorties terrains pour un montant forfaitaire de 1 030,30 € par formule et par classe, auquel s'ajoutent les frais de conception et de concertation du CPIE (montant forfaitaire de 2 672,50 €) et les frais de transport pour les classes selon les sites de terrain retenus).

La convention présente les modalités d'exécution des animations pour la durée de l'année scolaire 2022/2023, et si satisfaction des deux parties lors du bilan de l'année scolaire en cours, cette convention sera reconduite automatiquement pour les années scolaires 2023/2024 et 2024/2025.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'approuver** les termes de la convention annexée à la présente délibération,
- **d'autoriser** son Président à la signer,
- **de noter** que les crédits figurent au budget 2022,
- **de solliciter** un accompagnement financier du conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques pour satisfaire un maximum de demandes.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,



Patrice LAURENT

